
CESER	:	18 juin 2012
Intervention n°	:	6
Document	:	Pour une gestion durable du foncier au service du développement de la Bretagne.
Orateur	:	René LE PAPE

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du dossier de session « pour une gestion durable du foncier au service du développement de la Bretagne »

La question de la mise à disposition de foncier sur le moyen et long terme pour permettre le développement et l'accueil de nouveaux projets et plus globalement pour l'emploi et la performance des territoires est un enjeu majeur.

C'est pourquoi les acteurs économiques se félicitent de la dynamique enclenchée dans le cadre de la Conférence régionale en faveur du développement d'une culture de la sobriété foncière.

Ils rappellent que dans ce cadre, la CCI de Bretagne s'est engagée avec la Chambre Régionale d'Agriculture dans l'objectif d'éviter les conflits d'usage du foncier entre les activités agricoles et industrielles et d'encourager une consommation raisonnée de l'espace. Dans une région riche du poids économique des IAA, où l'amont et l'aval sont indissociables, il apparaît en effet indispensable de ne pas opposer les usages du foncier, mais plutôt de les optimiser et d'en anticiper les besoins.

La CCI de Bretagne s'implique d'ores et déjà au sein des volets identifiés par la charte à travers 15 engagements d'actions du réseau des CCI bretonnes.

Parmi ces engagements, nous souhaitons insister aujourd'hui sur deux d'entre eux :

- Tout d'abord la nécessité de mieux qualifier la consommation de foncier et d'évaluer précisément les besoins des entreprises sur le long terme. Il nous semble en effet que ce travail d'observation constitue le préalable indispensable à l'élaboration de toute politique publique visant l'optimisation de cette ressource rare que constitue le foncier.
- Par ailleurs, donner des avis d'opportunité sur les projets de création ou d'extension des sites d'activités, sur des critères d'accessibilité, d'emplacement et de demandes afin d'éviter les redondances dans les offres existantes et réduire le nombre de zones sous-occupées car non adaptées aux attentes des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.